

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AfrIPI soutient l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle dans la gestion des indications géographiques

Yaoundé, 25 - 27 octobre 2023: le projet «Droit de propriété intellectuelle et innovation en Afrique» (AfrIPI) en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et le Projet d'appui à la mise en place des indications géographiques dans les États membres de l'OAPI (PAMPIG2) organisent du **25 au 27 octobre 2023, à Yaoundé au Cameroun, un Atelier régional sur la gestion des indications géographiques.**

Cet atelier, qui vise à renforcer la nouvelle approche de l'OAPI en matière d'indications géographiques, sera un cadre d'échanges et de partage d'expériences **à l'intention des groupements représentatifs des différentes indications géographiques protégées (IGP)/marques collectives dans les 17 États membres de l'OAPI.** Il prévoit également de doter les acteurs des États membres de l'OAPI de méthodes et d'outils issus des expériences en matière d'identification, de reconnaissance, de contrôle et de défense des IGP.

En effet, dans le contexte de cet atelier de restitution, trois ateliers nationaux ont été organisés au Gabon (la pierre de Mbigou), en Mauritanie (poutargue Imraguen) et aux Comores (Ylang des Comores). Des experts ont été recrutés pour appuyer et formuler des recommandations et des plans opérationnels permettant aux futurs groupes de positionner les IG sur un segment de marché prometteur, ainsi que pour informer le grand public du projet d'enregistrement de l'IG. Ils s'assureront également de l'existence d'un engagement collectif autour de l'identité du produit et de l'absence d'opposition majeure à la proposition concernant la manière dont le droit sur l'IG sera demandé et exercé.

En outre, au-delà de la présentation et de l'adoption du schéma de création et de fonctionnement des comités nationaux responsables des IG, les participants bénéficieront de séances d'apprentissage et de démonstration. L'objectif étant d'améliorer la pertinence de l'enregistrement des IG, de garantir leur performance d'un point de vue économique, social et environnemental et de souligner l'importance du développement et de l'enregistrement des produits IG en tant que moteurs du développement rural et durable.

À ce titre, AfrIPI et ses partenaires dont l'OAPI et PAMPIG entendent tirer parti de cet atelier régional pour promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que catalyseur susceptible de stimuler l'apport de l'innovation au développement et à la croissance économique.

À propos d'AfrIPI

AfrIPI est le projet pionnier de coopération en matière de propriété intellectuelle qui engage une action conjointe entre l'UE et l'Afrique pour stimuler le commerce intra-africain et faciliter les investissements Afrique-Europe pour la croissance économique et le développement durable. Le projet est cofinancé par la Commission européenne, par l'intermédiaire de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il est mis en œuvre par l'EUIPO, en partenariat avec des institutions régionales et nationales Africaines, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'OAPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

Pour plus d'informations: www.afripi.org

À propos de l'OAPI

L'OAPI est une organisation africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est constituée aujourd'hui de dix-sept États membres: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI a pour mission, entre autres: d'assurer la protection et la publication des titres de propriété industrielle; d'encourager la créativité et le transfert de technologies par l'utilisation des systèmes de propriété industrielle; de rendre l'espace juridique attrayant à l'investissement privé par la création des conditions favorables à l'application effective des principes de la propriété intellectuelle; de mettre en œuvre des programmes efficaces de formation pour améliorer les capacités de l'OAPI à offrir des services de qualité et de créer les conditions favorables à la valorisation des résultats de la recherche et à l'exploitation des innovations technologiques par les entreprises nationales.

Pour plus d'informations: www.oapi.int

fin